



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 5 MAI 2014, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSA.**

Sont présents : Mesdames Florence Beauvent et Louise Thouin et messieurs Robert Pilote, Léopold Michel, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #14-140  
Procès-verbal  
du 14-04-14

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 14 avril 2014, tel que rédigé.

Période de  
questions

La période de questions débute à 20 heures 02 et se termine à 20 heures 19.

Rés.#14-141

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que la municipalité accorde une aide financière d'un montant de 5 000 \$ à la Corporation des Sentiers récréo touristiques de la Côte de Beaupré pour couvrir les coûts d'assurance, au paiement des vérificateurs et à la gestion pour 2014-2015.

Rés.#14-142  
Compte du  
mois

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois d'avril 2014, au montant de 53 944,14 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. #14-143  
Règl. 13-638

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois d'avril 2014 du règlement #13-638 (rang St-Nicolas, rue de la Grange), au montant total de 3 561.15\$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Dépôt états  
comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, dépose 2 états comparatifs des revenus et dépenses, en date du 31 mars 2014.

Rés. #14-144  
Non-respect  
des plans  
2760, avenue  
Royale

Attendu la résolution 12-359 du conseil municipal approuvant la demande de permis d'agrandissement de la résidence située au 2760, avenue Royale;

Attendu que lors d'une inspection il a été constaté que le permis émis n'a pas été respecté et qu'aucune demande de modification n'a été présentée à la municipalité;

Attendu que la demande prévoyait que le revêtement extérieur de l'agrandissement serait de même couleur que celui de la maison;

Attendu que la résidence est de couleur gris clair et que l'agrandissement est de



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

couleur bleu marin;

Attendu que le propriétaire a rencontré le comité consultatif d'urbanisme pour faire part de ses commentaires et explications le 25 mars 2014;

Attendu que la modification apportée ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

**En conséquence**

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la modification apportée, soit le revêtement extérieur de couleur bleu marin de l'agrandissement de la résidence située au 2760, avenue Royale et de demander au propriétaire de peindre ou remplacer le revêtement extérieur de façon à ce qu'il soit de la même couleur que le revêtement de la résidence.

Rés. #14-145  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 22 avril 2014, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
398, rue Soumande	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	14-47
283, rue de la Reine	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	14-48
2268, avenue Royale	Construction d'un bâtiment complémentaire détaché	14-49
88, rue des Granites	Construction d'un bâtiment complémentaire détaché	14-50
77, rue des Lupins	Agrandissement en cour arrière de la résidence	14-51



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

unifamiliale jumelée

11, rue Fourchue	Agrandissement en cour avant de la résidence unifamiliale jumelée	14-52
2431, avenue Royale	Rénovation de la façade en déplacement et remplacement les ouvertures (portes et fenêtres)	14-53

Rés.#14-146  
Adoption  
règl. 14-656

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #14-656 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant la hauteur permise dans la zone RA/A-14. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Rés.#14-147  
Adoption  
règl. 14-658

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #14-658 décrétant des travaux de remplacement de l'égout collecteur dans le pont barrage et prévoyant un emprunt de 230 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Rés.#14-148  
Épandage  
abat-poussière

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions auprès de trois (3) fournisseurs pour l'épandage de l'abat-poussière;

Attendu que la description du produit est le chlorure de magnésium liquide 30% en vrac;

Attendu que la municipalité a reçu trois (3) soumissions qui se détaillent comme suit :

<u>Nom</u>	<u>Coût au litre (taxes non incluses)</u>	<u>Conformité</u>
Sebci Inc.	0.2765	oui
Calclo Inc.	0.290	oui
Les Entreprises Bourget Inc.	0.2997	non

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière à Sebci Inc., pour un coût de 0.2765 \$ au litre (plus taxes).

Rés. #14-149  
Engagement  
employés  
saisonniers

Attendu que la municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour des postes de journalier (emplois étudiants) pour des emplois temporaires à l'été 2014 aux travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et résolu par les conseillers que la municipalité engage les étudiants suivants pour la période d'été 2014, aux travaux publics :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Monsieur Éric Cadotte
- Monsieur Raphaël Blouin

Liste de réserve : monsieur William Cardwell

Abstention : monsieur Mark Cardwell compte tenu qu'il est le père de l'un des candidats.

Rés.#14-150  
Partage coûts  
relocalisation  
conduites  
égout sanitaire

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que la municipalité accepte le partage des coûts prévu à l'Entente de collaboration avec le MTQ pour la relocalisation des conduites d'égout sanitaire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à l'extérieur de la structure dans le cadre des travaux de réfection du pont P-10855, situé au-dessus de la rivière Jean-Larose.

Rés.#14-151  
Entente MTQ  
- Partage  
coûts  
relocalisation  
conduites  
égout sanitaire

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que la municipalité autorise madame Parise Cormier, maire, et monsieur François Drouin, directeur général, à signer l'Entente de collaboration avec le MTQ pour la relocalisation des conduites d'égout sanitaire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à l'extérieur de la structure dans le cadre des travaux de réfection du pont P-10855, situé au-dessus de la rivière Jean-Larose.

Rés.#14-152  
Nomination  
membres  
comité de  
pilotage  
Famille et  
Aînés

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges est en pleine croissance tant au niveau des familles que des aînés et que selon Statistiques Canada, la population pourra atteindre 3 705 en 2024 et avec une proportion des 65 ans et plus, plus élevée que la moyenne provinciale;

Attendu que le comité doit poursuivre la démarche « Familles » entreprise en 2007 et aussi débuter la démarche MADA (municipalité amie des aînés);

Attendu que le comité doit réunir un groupe d'acteurs de tous âges (dont les aînés), venant des divers secteurs (politique, public, privé ou communautaire) qui travaillent ensemble à un but commun : aider les aînés et les familles à vivre en sécurité, à jouir d'une bonne santé et à participer pleinement à la vie de la société;

Attendu que le conseil municipal doit adopter un plan d'action intégré Familles-Aînés d'ici la fin 2014;

### En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment les personnes suivantes, membres du comité de pilotage Familles et Aînés :

- Ouest :
  - Familles : Martin Larichelière
  - Aînés : Ginette Séguin
- Village :
  - Familles : Christian Marchand
  - Aînés : Ronald Asselin
- Est :
  - Familles : Nynon Lessard
  - Aînés : Louise Shock

Les partenaires des milieux économique, communautaire et de santé publique seront représentés par :



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

- Maison des jeunes : Maryse Nérion\*
- Station Mont-Sainte-Anne : Daniel Rochon\*
- Sûreté du Québec : Christian Ringuette\*
- CSSS : Marc-André Roussel et Émily Sirois\*

\*Membres du comité de la Famille entre 2007 et 2013

Rés.#14-153  
Mandat -  
Comité de  
pilotage  
Familles et  
Aînés

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le mandat pour les conseils stratégiques et le développement de projets à un consultant externe, monsieur Jean-François Ermel pour un montant de 6 000 \$, afin d'aider la municipalité dans la réalisation et l'animation des groupes de discussion essentiels à la validation et à la synthèse des données recueillies par le sondage de l'été dernier dans le cadre du comité de pilotage Familles et Aînés, le tout conformément à la soumission no. ODS-0007.

Rés.#14-154  
Aide  
financière –  
Volet support  
à l'excellence

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Attendu que la municipalité a reçu deux (2) demandes d'aide financière pour des épreuves de gymnastique de niveau provincial;

Attendu les recommandations positives du directeur des loisirs pour ces demandes de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde les subventions suivantes :

- une subvention de 150,00 \$ à Anne-Marie Gillies (Yannic Laroche) pour sa participation à une compétition provinciale de gymnastique qui a lieu en mai 2014 à Repentigny;
- une subvention de 150,00 \$ à Julia Gillies (Yannic Laroche) pour sa participation à une compétition provinciale de gymnastique qui a eu lieu en juin 2014 à Dorval.

Rés. 14-155  
Appui  
Transporteurs  
en vrac

Attendu que les représentations effectuées par les Transporteurs en vrac de la région de la Capitale Nationale pour favoriser l'utilisation des organismes de courtage détenant un permis de la Commission des Transports du Québec à cet effet et qui regroupent des petites entreprises de camionnage en vrac notamment, des camionneurs artisans inscrits au registre sur le camionnage en vrac de la Commission des Transports du Québec;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que conformément à l'article 936.3 du Code municipal du Québec, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges appuie «l'Association des Transporteurs en vrac» et fait sienne les clauses suivantes qui seront insérées dans les prochains cahiers de charge et devis de la municipalité :

1. Lors de l'exécution de contrats de construction ou d'excavation et dans tous autres contrats nécessitant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur devra utiliser dans une proportion d'au moins 50% en nombre de camions, à partir de la source originale des matériaux, des camionneurs abonnés à un organiste de courtage détenant un permis émis par la Commission des Transports du Québec dans la zone où seront exécutés les travaux. À cet effet, l'entrepreneur devra transiger avec



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

l'organisme de courtage habilité par la loi ;

2. En retour, l'organisme de courtage habilité devra assigner les propriétaires de camions résidents payeurs de taxe de la municipalité concernée et ensuite, les propriétaires de camions résidents payeurs de taxes des autres municipalités de La Côte-de-Beaupré :
3. Le transport des matières en vrac effectué dans le cadre de contrats exécutés en régie par la municipalité sera effectué en priorité par les propriétaires de camions de la municipalité. L'excédent du transport des matières en vrac sera confié à l'organisme de courtage habilité et réparti selon le paragraphe précédent;
4. Les prix du recueil des tarifs de matières en vrac faisant partie des contrats du ministère des Transports du Québec seront considérés comme des prix maximums et les autres conditions de ce recueil s'appliqueront dans l'exécution des contrats de transports.

Avis de motion est donné par madame Louise Thouin à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement de régie interne concernant la tenue des séances du conseil. Une dispense de lecture est demandée.

La période de questions débute à 20 heures 37 et se termine à 20 heures 49.

Levée de la séance à 20 heures 49.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier